



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LONGPONT

Séance du 10.07.2020

REPUBLIQUE FRANCAISE		
DEPARTEMENT AISNE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
10	7	8
Date de convocation : 06.07.2020 Date d'affichage : 06.07.2020		

Le dix juillet deux mille vingt à 18 h, le Conseil Municipal de Longpont, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de M. Gilles DAVALAN, Maire.

Présents : Mmes Verdun Isabelle – Carole Siekaniek –
MM Gauthier Thierry – - Thevenon Patrice –de la Bouillerie Patrice –
Moquet Edouard

Absents excusés : - Mme Julia Lison - MM Delbende Bruno - Courtier Antoine

Pouvoir : Monsieur Bruno Delbende donne pouvoir à Monsieur Gilles Davalan

Secrétaire : Isabelle Verdun

Monsieur Davalan Gilles, maire a ouvert la séance, Madame Isabelle Verdun a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir

Messieurs Gauthier Thierry, Patrice de la Bouillerie, Edouard Moquet et Madame Carole Siekaniek

01 Désignation d'un délégué titulaire et 3 délégués suppléants pour les sénatoriales du 27 septembre 2020

Le maire a indiqué que conformément à l'article L. 284 du code électoral, l'article L. 209.-1 ou L290-2 le conseil municipal devait élire 1 délégué et 3 suppléants.

Vote au scrutin secret majoritaire à deux tours

Election du délégué.

Nombre de votants 8

Nombre de suffrages exprimés 8

Majorité absolue 6

Gilles Davalan est élu – suffrages obtenus 8

Il accepte le mandat

Elections des 3 suppléants

Nombre de votants 8

Nombre de suffrages exprimés 8

Majorité absolue 6

Thierry Gauthier est élu – suffrages obtenus 8

Carole Siekaniek est élue – suffrages obtenus 8

Isabelle Verdun est élue – suffrages obtenus 8

Tous ont accepté le mandat

02 Acception du fond de concours pour l'extension et la rénovation de l'éclairage public

Le Maire rappelle que nous avons obtenu un fond de concours financier de la Communauté de Communes de Retz en Valois pour l'extension et la rénovation de l'éclairage public et qu'il convient d'accepter la somme de 1590 € afin d'obtenir cette recette dans notre budget communal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le versement de cette somme.

03 Désignation du correspondant défense

Le maire annonce qu'il a reçu un courrier du ministère des armées sollicitant un correspondant défense, celui-ci est chargé d'informer sur les sujets de défense aux administrés, de préparer les cérémonies commémoratives, d'éclairer la jeunesse sur les opportunités d'engagement dans les armées et d'apporter son concours à l'enseignement de défense (parcours citoyen)

Après en avoir délibéré, Monsieur Gauthier Thierry est élu à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 55